

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERGETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE
Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées d'Urrugne – Année scolaire 2009/2010

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 30 mars 2009 les participations financières aux frais de fonctionnement des écoles privées de la Commune ont été fixées pour l'année scolaire 2008/2009 comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| ➤ Ecoles St François-Xavier et Immaculée-Conception | 106 356.60 € |
| ➤ Urrunako Ikastola | 66 285.88 € |

Dans l'attente de la fixation des participations pour l'année scolaire 2009/2010 et du vote du Budget Primitif 2010, Madame le Maire propose de procéder au versement d'acomptes sur ces participations comme suit :

OGEC pour écoles St François-Xavier et Immaculée-Conception

- 2 acomptes de 26 590 € à verser le 15 janvier et le 15 mars 2010

Urruñako Ikastola

- 2 acomptes de 16 572 € à verser le 15 janvier et le 15 mars 2010

Après avis favorable de la Commissions des Finances du 4 décembre 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE les modalités de versement d'acomptes sur les participations aux frais de fonctionnement des écoles privées d'Urrugne pour l'année scolaire 2009/2010, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2010 comme indiqué ci-dessus.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :